

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 21 mars 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 Mars 2022	15 Mars 2022
23	16	16 + 2		

Délibération n° 2022DE03-0016 : Demandes de subvention d'associations non-communale.

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 21 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Denis DUBOURGNOUX (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUCARD

Monsieur le Maire expose que plusieurs associations non-communales ont sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention.

Association	Montant sollicité
Association PHILEOS	Pas de montant défini
Les Restos du Cœur	Pas de montant défini
A.P.F. 17	300.00 €
La Ligue contre le Cancer	Pas de montant défini
Association Prévention Routière	Pas de montant défini

Monsieur le Maire expose les grandes lignes des associations.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal et après en avoir délibéré :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** pour les associations suivantes :
- Association Phileos avec 1 abstention (M. Ravon) et 17 voix contre, de ne pas attribuer de subvention ;
- Association Prévention Routière avec 1 voix pour (M. Malterre), 5 abstentions (Mme Yvon, MM. Albert, Santolini, Proquin, Boucard) et 12 voix contre, de ne pas attribuer de subvention ;
- Association des Paralysés de France avec 3 abstentions (MM. Santolini, Proquin, Albert) et 15 voix contre, de ne pas attribuer de subvention ;
- Restos du Cœur avec 4 voix pour (MM Proquin et Boucard et Mmes Paronnaud et Dumont), 7 abstentions (MM Santolini, Paronnaud, Garcia, Albert et Mmes Bonnifait, Yvon, Guibert) et 7 voix contre, de ne pas attribuer de subvention ;
- Ligue contre le cancer avec 9 abstentions (MM Santolini, Proquin, Albert, Parion et Mmes Yvon, Dumont, Guibert, Bonnifait, Paronnaud) et 9 voix contre, de ne pas attribuer de subvention.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220321 – 2022DE03-016 _____ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>25</u> / 03 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 25 mars 2022.
Le Maire,



Walter GARCIA.